



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC



INITIALE

PROLONGATION

Toute demande d'occupation du domaine public communal doit être déposée à l'accueil de la police municipale, soit par courrier, soit par mail au moins **15 jours avant la date prévue d'intervention.**

- Le dossier devra impérativement être composé :
 - du formulaire Cerfa 14023*01
 - de la présente demande dûment complétée et signée
 - d'un plan du chantier
 - du métrage d'occupation du domaine public
 - justificatif de domicile de moins de 6 mois (SAUR, EDF, avis d'imposition) pour les particuliers
 - extrait Kbis de l'année en cours pour les entreprises
 - pièce d'identité pour toute demande
- Tout dossier incomplet, illisible ou rendu hors délai sera rejeté.

En cas de réponse positive, la présente demande sera formalisée par voie d'arrêté municipal. En l'absence de notification de ce document, toute installation sur le domaine public sera considérée comme illégale et passible de poursuites.

L'entrepreneur ou le propriétaire devra régler la redevance correspondante avant le début des travaux.

Toute autorisation non utilisée ou utilisée partiellement, doit être signalée par mail dans les 48h00 avant la date prévisionnelle d'occupation. Elle doit pouvoir être constatée par la collectivité. Dans le cas contraire, la totalité de la somme sera due.

Tout abus quant à l'annulation de l'autorisation ou occupation partielle consécutives à des durées fréquentes surestimées pourra entraîner, à l'appréciation de la collectivité, une taxation d'office de la totalité des sommes dues.

Dans tous les cas, toute période de facturation commencée sera due en totalité.

Les agents de la police municipale pourront réaliser des contrôles inopinés sur les chantiers.

Toute occupation du domaine public est soumise au recouvrement de droits de voirie adoptés par délibération tous les ans.

La délibération n° 2023/05/101 du 10 mai 2023 fixe les redevances et tarifs communaux - exercice 2023 :

<u>Nature</u>	<u>TARIFS 2022</u>	<u>TARIFS 2023</u>
<u>DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX OU OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u>		
Frais de dossier pour tout type de demande	20,00 €	20,00 €
ODP pour zones clôturées , véhicules, dépôts de matériels de chantier, bennes, algeco, bureaux de vente, baraques de chantier...	2 € / M ² / Jour	2 € / M ² / Jour
Engin de levage	50 € / Unité / Jour	50 € / Unité / Jour
Vide-greniers	2 € / ML / Jour	2 € / ML / Jour

Les modalités de paiement sont les suivantes : virement, CB ou chèque.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné :

NOM Nom de la société :

PRENOM N° SIRET :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

- Certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente demande,
- M'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées par arrêté municipal, à me conformer strictement à la réglementation d'occupation du domaine public en vigueur sur la commune de Bormes les Mimosas,
- M'engage à acquitter la redevance correspondante et à supprimer l'installation mise en place lorsque l'administration le jugera utile.
- M'engage à remettre les lieux dans leur état d'origine après mon départ.

Fait à Le / /

Signature et cachet :

Cadre réservé à la Police Municipale

Services Techniques :

Avis :
.....
.....

Service Urbanisme :

Avis :
.....
.....

Les informations recueillies par le service de la police municipale de Bormes les Mimosas ont pour finalité la constitution du dossier d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est la durée d'occupation.

Les données collectées sont transmises au service technique et/ou urbanisme.

Les données sont conservées pendant 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement ou vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce « dispositif », vous pouvez contacter le service de la police municipale.

Vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SICTIAM – dpo@sictiam.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Demande à adresser :

Police Municipale
1 place Saint François
83230 BORMES LES MIMOSAS
Tel : 04 94 05 34 58
police.municipale@ville-bormes.fr

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h3 style="margin: 0;">Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux</h3> <p style="margin: 0;">Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5</p> <p style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 <p style="margin: 0;">N° 14023*01</p>
--	---	---

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité :
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le : _____

Nom : Prénom : Qualité :

(3) Extrait cadastral ou équivalent